

FICHE D'INSCRIPTION Majeur – SAISON 2022 – 2023

Début des entraînements : mardi 6 septembre 2022

Combourg Natation est une association qui repose sur l'engagement bénévole de ses adhérents. A ce titre, votre participation aux événements organisés par le Club sera indispensable (de l'accompagnement en compétition, du passage de l'examen d'Officiel, de la mise en place du matériel, de la confection de gâteaux, en passant par l'investissement dans le Conseil d'Administration ...).

NAGEUR – NAGEUSE :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL PORTABLE:

E-MAIL :

Merci de rendre le dossier **complet** au plus tard le **24 septembre 2022**.
Passé ce délai, le nageur ne sera plus autorisé à suivre les entraînements, par mesure de sécurité et d'assurance.

Personnes à joindre en cas d'urgence + N° de téléphone :

.....
.....

Entraînements :

Masters

Entraînements :

- MARDI : 6h30 à 8h00 et de 20h à 21h
- MERCREDI : 12h30 à 13h30
- JEUDI : 20h à 21h
- VENDREDI : 6h30 à 8h00
- SAMEDI : 8h30 à 10h

4 PIÈCES A FOURNIR :

- 1- Dossier d'inscription**
(3 premières pages uniquement)
- 2a- Certificat médical*** de moins de 3 ans *avec Mention « Natation en compétition » (certains sont déjà en notre possession alors cf. 2b).
- 2b** –Attestation de réponses négatives avec son questionnaire de santé (pages 5 & 6 du formulaire de licence FFN)
- 3- Licence FFN** complétée
- 4 - Règlement**

AUTORISATION DU NAGEUR / DE LA NAGEUSE :

Je soussigné(e) M., Mme,.....

- M'engage à joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation (**la mention « en compétition » doit être précisée obligatoirement sur le certificat**) ou à compléter le questionnaire santé-sport si certificat médical fourni il y a moins de 3 ans.
- Atteste avoir pris connaissance de la Charte du Club Combourg Natation et m'engage à la respecter.
- Autorise, après avis médical et en cas d'urgence, toute intervention médicale, chirurgicale ou anesthésie.
- M'engage à régler l'amende forfaitaire en cas d'absence injustifiée ou de remise hors délai du certificat médical à une compétition (cf. Charte)

Fait à

Le **Signature**

TARIFS COTISATION ANNUELLE 2022-2023

🔗 Adhésion* :

Masters 1 créneau	205 €
Masters 2 créneaux et +	275 €

MONTANT DE VOTRE REGLEMENT

(Tarif dégressif 2^{ème} nageur – 5€, 3^{ème} nageur -10€, etc...)

Cotisation€
+ 5€ (si règlement par Chèques ANCV)€
- Réduction familiale€
TOTAL COTISATION €

*Ce tarif comprend l'adhésion au Club, l'adhésion à la section sportive et la Licence FFN

👉 Pour info : Licence FFN incluse dans le prix de chaque adhésion.



Coupon à joindre complété à votre règlement

REGLEMENT Nom : Prénom : Catégorie : ...MASTER.....

- Espèces (règlement en une seule fois obligatoire)
- Chèques ANCV au nom de Nombre : Montant :
- ⇒ En cas de paiement par chèques ANCV, un **supplément de 5€** vous sera demandé pour frais de traitement administratif
- Chèque bancaire à l'ordre de *Combourg Natation*
- Ch. n° de€. Au nom de
- ⇒ Possibilité de règlement en 3 fois : (1^{er} encaissement début octobre, puis novembre et décembre)
- Ch. 1 n° de } au nom de
- Ch. 2 n° de }
- Ch. 3 n° de }

Demande d'Attestation de paiement

Dans le cas d'achat d'équipements, merci d'établir un chèque séparé de votre adhésion
Les équipements peuvent être achetés tout au long de la saison

Attestation de Lecture de la Charte du Club

Je soussigné.e

Nageuse ou Nageuse au Club Combourg Natation.

Reconnais avoir pris connaissance de la Charte du Club et la respecter dans sa totalité durant la saison sportive 2022-2023.

A Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le nageur / La nageuse :

Charte du Club

Section MASTER

(A lire et à conserver)

Afin de préserver une qualité de service, une bonne entente dans les groupes et, plus largement, une forte cohésion de tous les membres de COMBOURG NATATION, le Club a décidé d'instaurer une charte du Club et une charte du Nageur. Les membres du bureau demandent ainsi aux nageurs, entraîneurs, parents, de mettre tout en œuvre pour la respecter.

⇒ **L'adhésion au Club entraîne l'adhésion à cette charte.**

Engagements du Club :

- Le Club s'engage à assurer les entraînements
- Le Club s'engage à payer tous les frais d'engagement aux compétitions (sauf les forfaits). Les nageurs Masters (maîtres) s'engagent à régler leurs frais de participation aux épreuves et frais de licence supplémentaire dans le cas de compétition.

Engagements du Nageur :

- **L'adhésion** : Chaque adhérent doit s'acquitter de sa cotisation annuelle et doit avoir remis un certificat médical à jour pour participer aux activités (Cf formulaire licence de la FFN). Une attestation de paiement de la cotisation pourra être fournie aux adhérents en faisant la demande pour la prise en charge par leur employeur, CE, etc. Les paiements peuvent être effectués en espèces, chèque bancaire, chèques vacances (5€ seront à ajouter pour surcoût des frais de traitement administratif). Le paiement par chèque bancaire peut être étalé en 3 fois maximum (dépôts en octobre, novembre et décembre de chaque saison). Aucune réinscription ne sera acceptée si la cotisation de l'année précédente n'a pas été réglée en totalité.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne pourrait être exigé un remboursement de cotisation sauf cas très exceptionnel, à l'appréciation du Bureau.

- **Les horaires** : Les portes d'accès Club de la piscine sont déverrouillées 15 minutes avant le début des cours et verrouillées 15 minutes après. Il est rappelé que chaque nageur doit posséder sa carte d'accès (caution de 5 € à verser à l'accueil d'Aquacia) et badger systématiquement à chaque arrivée et départ pour des raisons de sécurité (à la demande d'Aquacia). Par respect des personnes qui assurent l'accueil et pour le bon fonctionnement de « La Piscine », il sera demandé aux nageurs de quitter l'établissement dans les délais impartis par le prestataire après l'entraînement.

- **Tenue vestimentaire** : Pour chaque adhésion, le nageur se verra attribuer un bonnet du Club. En cas de perte ou de déchirure, il appartiendra au nageur d'en acheter un nouveau auprès de l'entraîneur. Le bonnet de bain du Club ainsi que le T-shirt du Club sont obligatoires pour toute compétition de natation de course.

- **Objets de valeur** : Le Club ne peut être tenu responsable de la perte, vol ou détérioration de tout objet de valeur dans les vestiaires et dans l'enceinte de la Piscine. Éviter les objets de valeur.
- **L'hygiène** : Les chaussures doivent être retirées à l'entrée du vestiaire. Il est strictement interdit de manger dans les vestiaires ainsi qu'au bord du bassin.
- **Implication** : au début de l'année, l'entraîneur met en place un programme de travail dans le but de faire progresser chaque nageur. Un engagement moral lie le nageur et l'entraîneur : si l'entraîneur s'engage à mettre en œuvre les moyens pour faire progresser chaque nageur vers son objectif, il ne pourra le faire sans que le nageur s'engage à respecter les règles établies (horaires des entraînements). L'assiduité aux entraînements est en effet un gage de réussite.
- **Respect** : tout nageur respecte son entraîneur, les autres nageurs ainsi que le personnel de la piscine. Toute attitude négative (avant, pendant, après) qui perturberait l'entraînement des autres nageurs pourra être sanctionnée. Une rencontre entre le nageur et des membres du Bureau sera proposée préalablement à la sanction.

Fonctionnement général :

- Natation de course compétition : Les nageurs sont informés des compétitions par messagerie électronique. A réception du message de compétition une réponse positive ou négative quant à la participation doit être donnée dans le délai imparti, afin de pouvoir procéder aux engagements. Les lieux de RDV se feront à la piscine d'accueil de la compétition. La communication du club étant principalement effectuée par voie électronique, vous devez informer le club de tout changement d'adresse ou de problèmes de réception temporaires (rappel e-mail du Club : combourgnatation35@gmail.com).

Quelques points de réglementation :

- Droit à l'image : Toute personne présente lors des manifestations est susceptible d'avoir des photos publiées sur le site web du Club ou dans les journaux s'il n'en formule pas préalablement le refus par écrit.
- Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la secrétaire du bureau. Les adresses électroniques sont susceptibles d'être transmises aux entraîneurs, aux autres membres de l'association et à certains adhérents pour des raisons d'organisation (envoi des convocations, covoiturage, informations diverses), mais en aucun cas à des fins commerciales.
- Assurance : Cf formulaire licence FFN (fiche de renseignements et assurance). Une assurance est proposée à chacun des adhérents (prise en charge en cas d'accident...) avec la licence FFN. Il vous appartient d'en prendre connaissance personnellement lors de l'inscription.

Rappel : E-mail : combourgnatation35@gmail.com

Site Internet : www.combourgnatation.fr